

Section 5 Règles de jeu – Soccer

5.1 Règles

Les tournois des championnats canadiens de l'ACSC sont régis par les règlements établis par les membres lors de l'assemblée générale annuelle.

Les modifications proposées aux règlements doivent être transmises au commissaire du sport qui les présentera à l'assemblée générale annuelle.

5.1.1 Les changements aux règlements reçus des ONS doivent être approuvés à l'AGA de l'ACSC. Ces règlements seront approuvés et ratifiés par le comité des programmes et diffusés aux conférences participantes avant le 1er septembre. Les changements aux règlements reçus après le 1er septembre seront soumis aux fins d'approbation à la prochaine AGA de l'ACSC.

5.1.2 La compétition doit être régie selon les règles de la FIFA avec les modifications suivantes:

5.1.2.1 Temps supplémentaire: 2 X 15 minutes selon la règle du but en or. Si l'égalité persiste, il y aura une épreuve de tirs au but (selon les règlements de la FIFA).

5.2 Admissibilité et conduite

5.2.1 Admissibilité

Se reporter aux règlements d'admissibilité de l'ACSC

5.2.2 Conduite

Comme membre de l'ACSC, on s'attend à ce que tous les joueurs et les entraîneurs suivent les directives et les principes conformément au Code d'éthique. Le défaut de se conformer se traduira par une action disciplinaire

5.2.3 Composition de l'équipe

5.2.3.1 Seuls les joueurs dont les noms sont inscrits sur la feuille d'alignement officielle, qui figurent sur le formulaire d'admissibilité de l'institution et qui ont été confirmés comme admissibles par l'APSC de ces membres peuvent participer au tournoi du championnat canadien. Seuls les joueurs inscrits sur la feuille de pointage en tant que membre de l'alignement de départ ou remplaçant pour ce match peuvent s'asseoir sur le banc pour un total de 18 joueurs. Tout joueur supplémentaire doit s'asseoir du côté des spectateurs. Il est recommandé que ces athlètes s'assoient en compagnie d'un représentant du collège dans la section des spectateurs si possible.

5.2.3.2 Le nombre maximal de joueurs qui peuvent être inscrits sur la feuille d'alignement officielle est de **vingt (20)**.

5.2.3.3 Un maximum de dix-huit (18) joueurs peut participer à un match du championnat canadien.

5.2.3.4 Une équipe doit avoir sur terrain au moins **neuf (9)** joueurs pour entamer le match.

5.2.3.5 Les équipes ont le droit d'avoir **quatre** membres du personnel plus un membre de l'équipe médicale sur le banc de l'équipe. Si l'équipe n'est accompagnée d'aucun personnel médical, seuls **quatre** membres du personnel sont autorisés sur le banc. **Les autres membres du personnel doivent être assis du côté des spectateurs et ne sont pas autorisés à crier des instructions tactiques à leurs athlètes.**

5.2.3.6 L'hôte doit utiliser les feuilles de pointage officielles de l'ACSC pour le championnat.

5.3 Les équipes participantes

Les équipes participantes peuvent se retrouver parmi celles-ci :

- Les représentants de l'Association du sport collégial de la Colombie-Britannique (BCCAA);
- Les représentants de la Conférence du sport collégial de l'Alberta (ACAC);
- Les champions ou les représentants ayant obtenu le plus haut classement de l'Association du sport collégial de l'Ontario (OCAA)
- Les représentants du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ);
- Les représentants de l'Association atlantique du sport collégial(ACAA)
- Les représentants du comité provincial hôte - participation assurée
- D'autres équipes dont la participation a été approuvée à la dernière assemblée générale annuelle.

5.4 Accréditation pour les équipes participantes

- 5.4.1 Une institution hôte d'un championnat canadien peut exiger un maximum de 50\$ par participant pour des frais d'accréditation.
- 5.4.2 L'accréditation comprend un billet pour le banquet des athlète par excellence pan-canadien, des billets pour toutes les parties/matches et l'accès aux facilités appropriées du tournoi (salons de réception, sièges réservés aux dignitaires, etc.)
- 5.4.3 Les équipes participantes recevront le nombre maximum d'accréditations d'équipe/de personnel du collège: Soccer – 25
- Note: Pour toute personne supplémentaire voyageant avec l'équipe, l'hôte déterminera le coût et ce que ça comprend: Cet avis soit être remis à l'hôte à la date limite prévue

5.5 Uniformes des équipes caleçons –

- 5.5.1 Durant un tournoi ou un championnat, l'équipe ayant le classement le plus élevé pourra choisir la couleur de l'uniforme et aura le choix du banc.
- 5.5.2 Les équipes qui participent au championnat canadien devront avoir deux (2) chandails (un pâle et un foncé) et deux paires de bas. Les athlètes doivent apporter les deux ensembles à tous les matches du championnat canadien. À défaut de le faire, l'équipe risque de se voir imposer une amende de 100\$.
- 5.5.3 Les membres de l'équipe ont le droit de porter des caleçons au championnat canadien de soccer. Un maillot ou une chemise – si des sous-vêtements sont portés, la couleur de la manche doit être de la même couleur principale que la manche du maillot ou de la chemise. Exception; un sous-vêtement noir peut être porté si le maillot ou la chemise est de couleur foncée, un sous-vêtement de couleur blanche peut être portée si le maillot ou la chemise est de couleur pâle. Toutes les joueuses et tous les joueurs doivent porter des sous-vêtements de la même couleur.
- Short -- si le joueur porte des cuissards ou des collants, ceux-ci doivent être de la même couleur que la couleur dominante des shorts. Les joueurs ne respectant pas cette règle n'auront pas le droit d'aller sur le terrain jusqu'à ce que les officiels du match soient satisfaits que l'équipement est conforme.
- 5.5.4 Les joueuses/joueurs doivent porter leur numéro d'uniforme pâle et foncé assigné durant le tournoi entier. Le numéro qui a été donné par leur établissement, devrait correspondre à celui de la liste de la formation principale. On demandera aux entraîneurs de remplir la liste de leur formation de 18 joueuses/joueurs en indiquant les numéros des uniformes pâles et foncés à la réunion des entraîneurs. Une amende de 100 \$ sera imposée à l'équipe/à la joueuse ou au joueur pour tout changement d'uniforme (numéroté) suite à la déclaration de la formation de 18 joueuses/joueurs, à moins que le changement ne soit rendu nécessaire par les règles/règlements du sport.

- 5.5.5 Les joueuses et les joueurs n'ont pas la permission de porter n'importe quoi qui soit dangereux pour eux-mêmes ou pour les autres joueuses ou joueurs. PAS de bijoux: ce qui comprend des bagues, des bracelets (sauf les bracelets médicaux medic-alert qui doivent être fabriqués soit de velcro ou de matériel souple similaire ou couverts d'un bandeau), boucle d'oreille, collier, autre piercing visible, etc. L'usage du ruban adhésif pour recouvrir un bijou n'est pas acceptable.
- 5.5.6 Uniformes d'échauffement des équipes :
Durant la période d'échauffement, les équipes participant aux championnats canadiens porteront des survêtements qui seront de même couleur et du même modèle. Il est fortement recommandé que tous les athlètes qui recevront les médailles et possiblement ceux qui seront nommés des étoiles, ainsi que les joueurs les plus utiles, portent des vêtements d'échauffement ou ceux du collège, et tous les athlètes participants aux cérémonies de clôture soient habillés de manière semblable et/ou soignée
- 5.5.7 Aucun membre du personnel de l'équipe incluant le personnel d'entraîneurs, et les thérapeutes ne seront admis dans le territoire du banc de l'équipe à toute compétition de championnat canadien de l'ACSC s'il ne se conformen pas au code vestimentaire décrit à 2.2.3 Code d'éthique. Aucun athlète ne sera admis sur le terrain de jeu s'il ne respecte pas le code de concordance des uniformes, des survêtements (incluant les shorts). C'est la responsabilité du commissaire national de faire respecter cette règle. Si un commissaire national n'est pas présent, le membre du comité de direction de l'ACSC présent s'assurera alors que ce règlement est en vigueur

5.6 Présence aux cérémonies d'ouverture et de clôture

Les membres des équipes qui participent aux championnats canadiens doivent assister aux cérémonies d'ouverture et de clôture. L'équipe qui ne respecte pas ce règlement sera passible d'une amende de 200\$. Dans le cas où il existe des circonstances atténuantes, l'équipe peut en appeler de la décision auprès du comité de direction.

5.7 Le ballon

Le ballon officiel de soccer de l'ACSC doit être un des meilleurs ballons de compétition adidas comme le confirme annuellement un avis du bureau national de l'ACSC, au plus tard le 1^{er} avril, pour la saison suivante.

- 5.7.1 Le ballon officiel de 2011 est le ballon officiel de la Tango Pasadena d'adidas.

5.8 Durée des parties

- 5.8.1 Échauffement - La période d'échauffement sur le terrain sera d'une durée minimale de **quinze (15) minutes**. L'horaire d'échauffement sera indiquée lors de la réunion des entraîneurs avant le tournoi.
- 5.8.2 Toutes les parties du tournoi à la ronde doivent donner un gagnant (périodes de **2 x 45 minutes**, si égalité à la fin du temps réglementaire : périodes supplémentaires de **2 x 15 minutes**; si l'égalité persiste, une épreuve de tirs au but (conformément aux règlements de la FIFA) déterminera le gagnant.
- 5.8.3 Il peut ne pas y avoir de périodes de prolongation lors des parties des 5^e et 6^e positions et les équipes peuvent passer directement aux tirs au but. Le tout doit être revu le vendredi du championnat selon les conditions du terrain de l'hôte d'accueil et les restrictions en temps à la suite d'une consultation avec le commissaire et les entraîneurs des deux équipes impliquées.

5.9 Substitution des joueurs

5.9.1 Les équipes sont autorisées à faire seulement 5 substitutions, lors de tout arrêt de jeu, à la discrétion de l'arbitre. Les équipes pourront toutefois effectuer un nombre illimité de substitutions à la mi-temps, à la fin du temps réglementaire avant la prolongation. Les remplacements illimités ne sont pas permis entre les périodes de prolongation.

5.9.2 L'hôte doit fournir des cartons de substitutions pour le 4^e officiel.

5.10 Points alloués pour le tournoi à la ronde au sein de chaque poule

Points accumulés - tournoi à la ronde	victoire -3 points
	défaite - 0 point

5.11 Classement de l'équipe (au sein de chaque poule)

Le total des points à la fin du tournoi à la ronde détermine le classement par équipe. Si deux équipes ou plus sont à égalité, la formule présentée ci-après devra être utilisée pour déterminer le classement final.

5.12 Règlements de bris d'égalité (au sein de chaque poule)

- 5.12.1 Résultats du match précédent - le gagnant du match entre les équipes concernées servira à décider du classement final.
- 5.12.2 Différence de buts - en déduisant les buts contre des buts en faveur, l'équipe qui a la plus grande différence de buts sera classée le plus haut.
- 5.12.3 Le plus grand nombre de buts. Si (1) ou (2) ne brise pas l'égalité, l'équipe qui a compté le plus grand nombre de buts dans tous ses matchs recevra le classement le plus haut.
- 5.12.4 Le moins de buts comptés contre une équipe. Si (1) ou (2) ou (3) ne brise l'égalité, l'équipe qui a eu le moins de buts comptés contre elle recevra le classement le plus haut.
- 5.12.5 Les tirs au but se dérouleront selon les règlements de la FIFA. Si cela s'applique à toutes les équipes d'une poule, l'équipe la mieux classée recevra un bye et effectuera les tirs au but après le gagnant de la première ronde de tirs.
- 5.12.6 Formule pour briser une égalité entre trois équipes. Une fois qu'une équipe a été éliminée selon le processus de bris d'égalité, les deux équipes restantes poursuivent selon la même formule. Elles ne retournent pas au début du processus.

5.13 Mesures disciplinaires

5.13.1 Avertissements et renvois

- Joueurs et officiels des équipes
- **deux (2)** cartons jaunes - renvoi de la partie et suspension automatique pour la prochaine partie prévue de l'équipe.
- un (1) carton rouge - renvoi de la partie et suspension automatique pour au moins une (1) partie qui doit être purgée la prochaine partie prévue de l'équipe au sein du championnat ou de la saison.

Les renvois pour avoir craché, harcelé autrui, proféré des jurons, etc., OU manifesté l'« INTENTION DE BLESSER » (menaces, bagarre, contact physique/violent avec un autre joueur ou un officiel) seront sanctionnés plus sévèrement. Une audience disciplinaire sera tenue à la suite de la partie concernée suivant la réception du rapport des arbitres par le comité de discipline du tournoi, présidé par le commissaire de soccer et composé d'au moins deux (2) autres personnes. La suspension peut être prolongée ou une autre sanction disciplinaire peut être imposée.

5.13.2 Suspension

5.13.2.1 Ligue de conférence

Tout joueur sous le coup d'une suspension dans sa ligue n'est pas admissible à participer aux championnats canadiens aussi longtemps que sa suspension est en vigueur. Les commissaires de conférence doivent faire rapport au bureau national de l'ACSC ou au commissaire national immédiatement après leur championnat de conférence, peu importe s'il y a eu ou non infraction, suspension, etc.

5.13.2.2 Championnats canadiens de l'ACSC

Avertissements cumulatifs

Tout joueur qui reçoit deux cartes jaunes pendant le tournoi est automatiquement suspendu pour la prochaine partie à laquelle son équipe participe. Par exemple : un \ joueur qui reçoit une carte durant la première partie, puis une autre carte durant la \ deuxième partie, est suspendu pour la troisième partie du championnat.

5.13.2.3 Les entraîneurs expulsés d'une partie doivent quitter l'aire de jeu et passer du côté des spectateurs jusqu'à la fin de la partie. Une audience disciplinaire sera tenue suivant la réception du rapport des arbitres par le comité de discipline du tournoi, présidé par le commissaire de soccer et composé d'au moins deux (2) autres personnes.

Les entraîneurs suspendus ne sont pas autorisés à entrer en contact ou à communiquer de quelque façon que ce soit avec les membres de leur équipe dans les 60 minutes précédant le début d'un match et jusqu'à la fin de celui-ci. Ils ne sont pas admis sur les lieux du match et aux endroits qui offrent une vue sur le match.

5.14 Généralités

- 5.14.1 Tous les joueurs doivent être inscrits auprès de leur conférence membre et auprès de l'ACSC. Les fiches d'admissibilité de l'ACSC sont requises pour les championnats.
- 5.14.2 Les feuilles de pointage doivent être complétées et remises à l'officiel au moins 30 minutes avant l'heure prévue de début de chaque partie. Seuls 11 membres de l'alignement de départ et 7 remplaçants peuvent figurer sur la feuille de pointage, en plus des entraîneurs et soigneurs (maximum de 5 personnes conformément à 5.2.3).
- 5.14.3 Les protêts doivent être logés auprès du commissaire de soccer de l'ACSC **dans l'heure** qui suit la fin de la joute; ils doivent être accompagnés d'un chèque au montant de **100\$** fait à l'ordre de l'ACSC.
- 5.14.4 Les buts de soccer doivent être sécuritairement ancrés; les buts non fixés doivent être sécurisés par des contrepoids.
- 5.14.5 Terrains :

5.14.5.1 Le comité organisateur doit avoir à sa disposition un terrain alternatif où les joutes pourraient être disputées en cas de conditions météorologiques extrêmes ou de conditions inacceptables du terrain initial. S'il y a une différence au championnat canadien dans la qualité des terrains, le terrain qui est le plus grand et qui offre les meilleures conditions pour le jeu sera celui où se tiendra la finale, sans

égard à son emplacement. Cette décision sera prise par le commissaire national et le comité organisateur.

5.14.5.2 Seuls les terrains d'herbe ou les surfaces de gazon synthétique sont utilisés pour les championnats. Le turf Astro ne devrait pas être utilisé pour jouer les parties de championnats canadiens. Dans le cas où les conditions météorologiques deviennent un problème pour l'organisateur du tournoi, un terrain en turf Astro peut être gardé en réserve. Il faut tout tenter pour jouer toutes les parties sur de l'herbe naturelle ou sur la surface Field Turf lors des championnats.

5.14.6 Dans les cas de conditions météorologiques sévères ou pour d'autres circonstances imprévues qui empêchent des parties/matches d'avoir lieu, un comité formé de 3 à 5 membres 1) l'hôte, 2) l'officiel en chef, 3) le commissaire national, 4) le membre du comité de direction ou le membre du personnel de l'ACSC sur place, 5) le directeur technique du tournoi, est mis en place pour prendre les décisions finales sur les mesures à prendre. Le comité sera formé à la réunion des entraîneurs et il s'assurera que chaque équipe/entraîneur est informé(e) de tout changement possible à l'horaire. Le comité se penchera d'abord sur l'imminence de mauvais temps et déplacera l'heure de début de la partie. L'hôte aura besoin de s'assurer que les officiels et les installations sont disponibles tout au long de l'événement.

5.14.7 L'hôte doit afficher un tableau de pointage durant les matchs.

5.15 Officiels

5.15.1 Assignations:

L'Association canadienne de soccer est responsable de l'assignation de tous les officiels de toutes les parties des championnats canadiens de l'ACSC, en coordination avec le bureau national de l'ACSC. L'Association canadienne de soccer doit assigner aussi un superviseur des officiels et un assesseur canadien ou des assesseurs canadiens, au besoin, à ce tournoi.

5.15.2 Les officiels, conformément à la classification et à la définition ci-après, doivent être assignés pour la durée de l'événement.

5.15.3 Les arbitres doivent être classifiés par l'ACS comme arbitre provincial et plus. Les assistants arbitres doivent être classifiés par l'ACS comme arbitres régionaux et plus. Les quatrième officiels doivent être assignés pour chacune des parties. Les arbitres féminins peuvent être assignés au championnat sur les mêmes bases de classification.

5.15.4 Définitions:

- a) Les officiels locaux sont ceux qui habitent à l'intérieur d'un rayon de 50 km de la ville/du campus hôte et qui sont affectés au tournoi par l'conférence membre de soccer de l'hôte.
- b) Les officiels non locaux de la province sont ceux qui habitent en dehors d'un rayon de 50 km de la ville hôte et qui sont affectés au tournoi par l'conférence membre de soccer de l'hôte.
- c) Les officiels d'en dehors de la province sont ceux qui habitent en dehors de la province et qui sont affectés au tournoi par l'Association canadienne de soccer.

5.15.5 Nombre d'officiels

a) Compétition combinée hommes et femmes – Le nombre total d'officiels assignés à un tournoi combiné doit être d'un maximum de 16, divisé comme suit; 6 à 8 officiels assignés sur la scène canadienne et 8 à 10 officiels locaux et officiels provinciaux non locaux combinés (basé sur le calendrier du tournoi).

- b) Compétition simple masculine ou féminine – Le nombre total d'officiels affectés à une compétition simple doit être d'un maximum de 12, divisé comme suit; 4-6 officiels assignés sur la scène canadienne et 6-8 officiels locaux et officiels provinciaux non locaux combinés (basé sur le calendrier du tournoi).
- 5.15.6 Indemnités quotidiennes
Le tarif de l'allocation de l'indemnité quotidienne à être payée par l'hôte doit être de 43 \$ par jour. (10 \$ déjeuner, 12 \$ dîner, 21 \$ souper). Si l'hôte fournit les repas aux officiels durant le tournoi, ces repas doivent alors être déduits du coût global de l'indemnité quotidienne de l'hôte. Les officiels locaux doivent recevoir une indemnité quotidienne correspondant à quatre (4) dîners, les officiels non locaux de la province et ceux qui viennent d'en dehors de la province doivent recevoir une indemnité de quatre jours et demi (4.5).
- 5.15.7 Les honoraires des parties
Le tarif des honoraires des parties doit être l'équivalent du tarif payé dans la province hôte. Les honoraires des parties doivent être payés par l'ACSC. L'échelle des honoraires pour les arbitres, les assistants-arbitres et les quatrièmes officiels doit être notifiée à l'ACS au plus tard huit (8) semaines avant le début du tournoi.
- 5.15.8 Paiement des honoraires des parties et des indemnités quotidiennes
Au plus tard six (6) semaines avant le début du tournoi, l'ACS doit faire parvenir une facture au commissaire hôte du tournoi pour le coût des honoraires de tous les officiels. L'ACS doit aussi faire parvenir une facture pour le coût des indemnités quotidiennes de tous les officiels [*de la province, locaux et d'en dehors de la province*], au commissaire hôte du tournoi. Le commissaire hôte du tournoi et l'ACSC doivent payer ces factures au plus tard quatre (4) semaines avant le tournoi.
- 5.14.8.1 Présentation du rapport des dépenses
Les honoraires des parties et les indemnités quotidiennes doivent être payés aux officiels sur présentation d'un formulaire de rapport de dépenses dûment autorisé, approuvé par le superviseur des officiels sous la direction de l'ACS. Les officiels des parties doivent présenter leur formulaire de rapport de dépenses au bureau chef de l'ACS dans les 7 jours de la fin du tournoi. Un compte-rendu final sera préparé pour le commissaire hôte du tournoi dans les 28 jours du dernier jour du tournoi.
- 5.14.8.2 Hébergement
L'hôte doit payer pour l'hébergement des officiels non locaux de la province et les officiels d'en dehors de la province (en auto et en avion) sur la base de deux officiels par chambre. Les officiels locaux sont responsables de leur propre hébergement.
- 5.14.8.3 Transport sur place
L'hôte est responsable de l'organisation et du paiement du transport sur site pour les officiels provinciaux non locaux et les officiels d'en dehors de la province. L'hôte est responsable du transport de l'aéroport des officiels provinciaux non locaux et des officiels d'en dehors de la province qui voyagent en avion.
- 5.15.9 Banquet des athlète par excellence pan-canadien : l'hôte doit inviter le superviseur des officiels à assister au banquet.
- 5.15.10 Réunions: La ou Le superviseur(e) des officiels doit assister à la réunion des entraîneurs, elle ou il peut être accompagné(e) à la réunion par l'assesseur ou les assesseurs canadiens affectés par l'ACS. L'hôte doit fournir une salle de réunion quotidiennement à l'hôtel des officiels pour que les arbitres s'y réunissent.
- 5.15.11 Voyage: L'hôte doit être responsable de tous les frais des officiels non locaux de la province. Le tarif du kilométrage doit être de 40 cents/km. L'ACSC doit être responsable de la moitié des frais de voyage des

officiels d'en dehors de la province par événement. L'ACS doit être responsable de jusqu'à la moitié des frais de voyage des officiels d'en dehors de la province par événement.

- 5.15.12 Assesseur canadien et superviseur des officiels de l'ACS
L'ACS doit être responsable de tous les frais associés au superviseur des officiels et aux assesseurs affectés sur la scène canadien.

5.16 Règlement concernant le sang

5.16.1 Prémisses

5.15.1.1 S'il y a une blessure sanglante, on doit prendre toutes les précautions possibles afin d'éviter que toute personne ne soit contaminée par les fluides corporels.

5.15.1.2. En cas de blessure sanglante, le traitement ne devrait pas causer de préjudices à l'une ou à l'autre des équipes participantes.

5.16.2 Procédures

5.15.2.1 En cas de blessure ouverte et sanglante, l'officiel doit arrêter le jeu et faire transporter le joueur à l'extérieur du terrain selon les règlements du sport dont il s'agit (FIFA).

5.16.2.2 Si une joueuse ou un joueur quitte parce qu'elle ou qu'il saigne ou est blessé(e), l'équipe a le choix d'utiliser l'un de leur substituts ou de jouer à court d'un membre jusqu'à ce que le saignement ait cessé ou que la blessure permette à la joueuse ou au joueur de retourner au jeu. Si l'équipe a déjà utilisé ses 5 substituts et que la personne qui saigne ou qui est blessée ne peut pas retourner au jeu, l'équipe doit jouer à court d'une joueuse ou d'un joueur pour ce qui reste de la partie.

5.16.2.3 On doit traiter la blessure immédiatement selon la politique établie par l'Académie canadienne de médecin sportive. Le traitement des blessures sanglantes.

5.16.2.4 Le traitement des blessures sanglantes :

5.16.2.4.1 Si les saignements se produisent au moment où d'autres participants peuvent être exposés au sang, il faut que la personne se retire jusqu'à ce que l'hémorragie ait cessé. Il faut nettoyer la plaie avec un antiseptique et bien la recouvrir.

5.16.2.4.2 Tous les vêtements souillés de sang doivent être remplacés avant que l'athlète ne puisse reprendre son entraînement ou retourner à la compétition. Il faut nettoyer les vêtements souillés de sang et d'autres fluides corporels dans de l'eau chaude savonneuse.

5.16.2.4.3 Tous les équipements et toutes les surfaces contaminés de sang ou d'autres fluides corporels doivent être nettoyés avec une solution d'une partie d'eau de javel pour neuf parties d'eau. Il faut préparer une nouvelle solution tous les jours.

5.16.2.4.4 Quand on nettoie des épanchements de sang ou d'autres fluides corporels, il faut observer les précautions suivantes :

- porter des gants imperméables;

- essuyer les liquides avec un essuie-tout ou des chiffons jetables;
- désinfecter la plaie de la façon décrite au 14.2.4.3 ci-dessus;
- mettre tous les déchets dans un sac de plastique pour être jetés;
- retirer ses gants et se laver les mains avec de l'eau et du savon.

5.16.3 Advenant le cas où il doit y avoir changement d'uniforme, il n'y aura pas d'imposition de pénalité à l'équipe si le numéro porté par le joueur n'est plus le même à condition que ce numéro ne soit pas porté par un autre joueur de la même équipe durant la partie. On avisera la table des marqueurs du changement de numéro. On permettra le port du dossard de la même couleur que l'uniforme, le numéro pourra être soit le même qu'avant ou soit un autre à condition qu'il ne soit pas porté par un autre joueur de la même équipe dans la partie. On peut permettre à une équipe d'utiliser un maillot sans numéro.

5.17 Grille et classement

5.17.1 Le classement sera établi en fonction du classement du championnat canadien de l'année précédente. La priorité sera d'équilibrer les poules, mais des efforts seront faits pour éviter que deux collèges de la même conférence s'affrontent durant le tournoi à la ronde.

5.17.2 Ce classement sera complété à suite de la tenue des championnats de conférence et au moins huit (8) jours avant la tenue des championnats canadiens. La conférence classée première l'année précédente aura une journée de relâche avant les finales.

5.17.2.1 L'heure de la partie ne peut être changée que dans le cas de difficultés de transport où les équipes arrivent moins de 24 heures avant le début de la partie. Si la première partie est déplacée, toutes les parties de la poule seront changées, du matin vers l'après-midi.

5.16.2.2 On tentera en tout temps d'éviter que deux équipes de la même conférence ne s'affrontent durant le premier match du tournoi; cependant, on tentera avant tout d'équilibrer les poules.

5.17.3 Format

Durée de quatre (4) jours - Nombre d'équipes six (6).

Hommes		Femmes	
Poule A	Poule B	Poule A	Poule B
1.	2.	1.	2.
4.	3.	4.	3.
*6.	*5.	*6	*5.

*Note : Le commissaire a la flexibilité de déplacer les 5 et 6 afin d'assurer que deux équipes de la même conférence ne soient pas dans la même poule.

Horaire:

Jour 1 : L'équipe classée en première place dans chaque division affronte l'équipe ayant le plus bas classement dans la division;

Jour 2 : L'équipe classée en deuxième place dans chaque division affronte l'équipe ayant le plus bas classement dans la division;

Jour 3 : L'équipe classée en première place dans chaque division affronte l'équipe classée en deuxième place dans la division;

Jour 4 : La ronde de championnat demeure inchangée.

<u>HORAIRE DES HOMMES</u>		<u>HORAIRE DES FEMMES</u>	
Jour un/mercredi	1 vs 6	Jour un/mercredi	1 vs 6
	2 vs 5		2 vs 5
Jour deux/jeudi	4 vs 6	Jour deux/jeudi	4 vs 6
	3 vs 5		3 vs 5
Jour trois/vendredi	1 vs 4	Jour trois/vendredi	1 vs 4
	2 vs 3		2 vs 3
Jour quatre/samedi	matches 5/6	Jour quatre/samedi	matches 5/6
	Match médaille de bronze		Match médaille de bronze
	Match médaille d'or		Match médaille d'or